

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 2 MAI 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 2 mai 2002

Aujourd'hui, à dix-sept heures sept minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 82 Loi n^o 2 sur les crédits, 2002-2003n^o 199 Loi concernant la Ville de Léry

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.